

# ANALYSE

## LE MARCHÉ EUROPÉEN DU CARBONE : UN SYSTÈME CRITIQUÉ



*Le marché européen du carbone a été mis en place en 2005, suite au protocole de Kyoto. Son but : limiter les émissions de gaz à effets par un principe de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Le coût des émissions de carbone doit inciter à investir dans des technologies propres.*

### **En quelques mots :**

- Le système d'échange de quotas d'émission mis en place concerne 40 % des émissions de GES au sein de l'union européenne.
- Le marché du carbone repose sur le principe du pollueur-payeur.
- Mais il est toujours vivement critiqué, jugé inefficace face à l'urgence climatique et au besoin d'actions efficaces et immédiates.

Mots clés liés à cette analyse : réchauffement climatique, impact environnemental, développement durable

## **INTRODUCTION**

Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES), les pouvoirs publics font augmenter le prix de leur émission par le biais de taxes sur les produits et activités émettant de grandes quantités de GES. Mais un second système visant à faire augmenter le coût des activités polluantes existe : le marché du carbone. Il existe plusieurs marchés du carbone dans le monde.<sup>1</sup> Cependant cette analyse porte plus spécifiquement sur le marché européen du carbone.

Qu'est-ce que le marché du carbone ? Est-il efficace ? Quelles sont ses failles ?

### **1. Présentation du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE)**

Le marché européen du carbone a été mis en place en 2005, suite au protocole de Kyoto. Cet accord international signé en 1997 vise à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Le système d'échange de quotas d'émission mis en place concerne de

---

<sup>1</sup> Notamment en Californie, en Chine, et au Québec.

nombreuses entreprises dans différents secteurs d'activité, représentant au total 40 % des émissions de GES au sein de l'union européenne.

Le fonctionnement du marché est le suivant : les pouvoirs publics (ici l'Union européenne) créent des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>, puis un marché où ces quotas pourront être échangés.

Chaque entreprise, en fonction de son secteur d'activité, reçoit un certain nombre de quotas ou permis d'émission gratuitement. Dans la limite du plafond fixé par l'Union européenne, elle est également en droit d'acheter des quotas supplémentaires.

A chaque fin d'année, les entreprises concernées doivent justifier de la quantité de gaz à effet de serre qu'elles ont émis. Si une entreprise a consommé plus de quotas d'émission qu'elle n'en possède, elle doit alors acheter sur le marché des quotas supplémentaires à des entreprises qui, elles, n'ont pas utilisé tous les leurs.

Ce marché du carbone vise, comme les taxes « carbonées »<sup>2</sup>, à faire augmenter le coût de certaines activités polluantes, comme les centrales électriques, le raffinage, la métallurgie... Si les coûts augmentent à cause de la nécessité d'acheter des quotas d'émission, les entreprises vont devoir calculer si l'option la moins coûteuse est de :

- trouver des solutions plus propres pour produire, et moins polluantes : moderniser leur équipement, changer de technologie... Elles émettent ainsi moins de GES et, en plus de ne plus acheter de quotas, peuvent revendre ceux non utilisés sur le marché ;
- continuer à acheter des quotas à d'autres entreprises.

La stratégie initiale du marché du carbone est que les coûts augmentent suffisamment pour que les entreprises se tournent vers la première option et réduisent considérablement leurs émissions de GES.

Peu à peu, l'UE réduira le nombre de quotas d'émission qu'elle distribue. En faisant baisser l'offre, le prix des quotas augmente, faisant ainsi augmenter le coût de l'émission de GES.

Le système d'échange de quotas d'émission est organisé en quatre phases : phase 1 (2005-2007), phase 2 (2008-2012), phase 3 (2013-2020) et phase 4 (2021-2030). Lors de chaque changement de phase, la réglementation du marché se renforce pour permettre une réduction efficace et progressive des GES, sans porter atteinte trop brutalement à certains secteurs économiques, notamment ceux soumis à une forte concurrence

---

<sup>2</sup> Taxe carbone : taxe payée lors de la vente de produits ou services émetteurs de gaz à effet de serre, par exemple le carburant.

(aviation) ou à un risque de fuite carbone<sup>3</sup> (métallurgie). Durant la phase 3, le secteur du gaz a été par exemple davantage couvert par le marché du carbone que dans les phases précédentes<sup>4</sup>. Plus d'activités utilisant le gaz ont alors été soumises au système de quotas.

En théorie, les entreprises, voyant leurs coûts augmenter, devraient être incitées à se tourner vers des technologies moins polluantes. In fine, ce processus devrait permettre une réduction drastique de 40 % des GES d'ici 2030 par rapport à 1990, puis la neutralité programmée pour 2050.

## 2. Objectifs et défis du système de quotas

Le marché du carbone repose sur le principe du pollueur-payeur. Il a donc comme objectif d'internaliser les externalités. On définit les externalités ainsi : « des dépenses non supportées par les agents impliqués dans la transaction. Ces dépenses sont dites “externes” dans le sens où elles ne sont payées ni par le vendeur, ni par l'acheteur. »<sup>5</sup>

Dans le cas de la pollution, celui qui pollue crée des externalités négatives. Une entreprise polluante rejetant du CO<sub>2</sub> peut causer divers dégâts (sur la santé, la biodiversité, le climat...) sans que personne n'assume les coûts supplémentaires engendrés. Avec le principe du pollueur-payeur, une entreprise qui rejette du CO<sub>2</sub> au-delà de ce qui lui est autorisé doit acheter des quotas d'émissions de GES, augmentant ses coûts. L'entreprise paie plus car elle pollue. Elle assume une partie du coût qu'elle a engendré en polluant, elle internalise alors les externalités qu'elle a produit.

Pour que le marché du carbone soit réellement efficace et qu'il permette d'atteindre des objectifs comme la neutralité carbone d'ici 2050, contribuant à ralentir le réchauffement climatique, il est nécessaire que le prix de la tonne de carbone augmente fortement.

Après de nombreuses années à stagner à un prix très bas (5 euros la tonne), le prix de la tonne est passé à 13 euros en avril 2018, puis plus de 20 euros en avril 2019<sup>6</sup>.

Selon Dimitri Mertens (expert de marché chez Climact dans une interview au média Renouvellement)<sup>7</sup>, la stagnation des prix peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

---

<sup>3</sup> Risque qu'un secteur s'installe dans un pays sans marché du carbone pour polluer sans payer.

<sup>4</sup> Commission Européenne, Système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (SEQUE-UE), [https://ec.europa.eu/clima/policies/ets\\_fr](https://ec.europa.eu/clima/policies/ets_fr) (consulté le 23/07/2019)

<sup>5</sup> Paternotte V., Les externalités, Réseau Financité, 2018, <https://www.financite.be/fr/reference/les-externalites-22> (consulté le 23/07/2019)

<sup>6</sup> Danjou C., « Le prix du carbone poursuit son envolée », Canal Z, 12 mai 2019. Disponible sur : <https://canalz.levif.be/news/le-prix-du-carbone-poursuit-son-envolee-12-04-19/video-normal-1121327.html> (consulté le 23/07/2019)

<sup>7</sup> Haveaux F., « Le marché européen du carbone décolle enfin », Renouvellement, 18 avril 2019, <https://www.renouvellement.be/fr/debats/le-marche-europeen-du-carbone-decolle-enfin> (consulté le 05/08/2019)

- « Un ralentissement de l'activité économique ;
- un excédent de crédits carbone, issus des mécanismes prévus par le protocole de Kyoto, leurs faibles coûts a fait chuter la demande ;
- la croissance de l'électricité verte subsidiée, qui a entraîné une diminution de la demande de quotas du secteur de production d'électricité. »

Mais quelques changements récents ont permis une augmentation du prix de la tonne. Une directive apportant des modifications structurelles au marché du carbone a été adoptée en mars 2018 par le Conseil européen :

- le nombre quotas mis en réserve (pour absorber l'excès de quotas sur le marché) a doublé, faisant baisser l'offre et donc augmenter les prix ;
- une baisse du plafond d'émission de 2,2 % par an, permettant de réduire de 550 millions de tonnes les émissions de CO<sub>2</sub> entre 2021 et 2030.

Pourtant, malgré cette hausse, de nombreux experts estiment que le prix de la tonne devrait atteindre 50 euros avant de permettre une baisse significative des émissions de GES.

### 3. Les limites du marché du carbone européen

Bien que les émissions de gaz à effet de serre au sein de l'Union Européenne aient baissé de plus de 2 % entre 2017 et 2018, le système d'échange de quotas d'émission est régulièrement critiqué.

De nombreux experts et représentants d'associations<sup>8</sup>, dont Attac, l'European Coordination, Via Campesina, la Confédération paysanne, les Amis de la terre, Global Social Justice, etc ... considèrent que cette mesure pour la réduction des GES est inefficace. Selon eux, le marché ne peut pas fonctionner correctement. La raison principale évoquée est le prix trop bas pour inciter les entreprises à réduire leurs émissions de GES.

La distribution gratuite des quotas aux entreprises par l'Union européenne est également loin de faire l'unanimité. En effet, Attac dénonce ce qu'il nomme comme le phénomène de « pollueur-payé »<sup>9</sup>, c'est-à-dire le fait que les entreprises reçoivent gratuitement plus

<sup>8</sup> Voir les signataires de « Il est temps de mettre fin au marché du carbone », Attac France, 27 février 2013, <https://france.attac.org/actus-et-medias/le-flux/articles/il-est-temps-de-mettre-fin-au-marche-du-carbone-europeen> (consulté le 23/07/2019)

<sup>9</sup> Combes M., Plihon D. et Trouvé A., Basculer la fiscalité carbone sur les entreprises les plus polluantes et jusqu'ici largement exonérées, Attac, novembre 2018,

de quotas que ce dont elles ont réellement besoin et qu'elles pourront ensuite revendre. Ces quotas supplémentaires contribuent ainsi à augmenter le chiffre d'affaires des entreprises plutôt que d'augmenter leurs coûts et de les inciter à réduire leurs émissions de GES.

En 2016, un article de la RTBF<sup>10</sup> révèle que le site d'ArcelorMittal à Ougrée recevait des quotas d'émission alors que sa production était à l'arrêt. Ainsi, ArcelorMittal a reçu 9.157 quotas qu'elle a pu revendre puisqu'elle n'a pas émis de GES. Selon l'ONG Carbon Market Watch, et grâce à un rapport du cabinet d'experts Delft, il semblerait que les industriels couverts par le marché du carbone auraient gagné 27 milliards d'euros grâce aux échanges de quotas entre 2011 et 2016.

Les opposants au marché du carbone notent également que, puisque le système d'échange de quotas est européen, toute modification requiert l'accord des pays membres. Cela rajoute une difficulté puisque certains pays ont une activité économique reposant essentiellement sur des secteurs polluants et s'opposent donc aux modifications. C'est le cas de la Pologne, par exemple, grande utilisatrice de charbon pour produire son électricité. Une situation qui ne facilite pas les réformes structurelles du marché du carbone.

De plus, les détracteurs du marché européen du carbone accusent ce système de favoriser l'injustice sociale. En effet, alors que les grandes entreprises polluantes ne sont que peu impactées par le coût des quotas du marché du carbone, les ménages, en particuliers modestes, sont contraints d'assumer le coût de transition via des taxes, comme la taxe carbone sur les carburants par exemple. Ce genre de taxe pèse plus sur les foyers modestes, dont les véhicules sont généralement plus vieux et consomment beaucoup en carburant. Ce sont les « petits pollueurs » qui paient proportionnellement le plus, tandis que les grands pollueurs sont peu pénalisés.

Dans une note de novembre 2018, Attac prend l'exemple du grand groupe sidérurgique ArcelorMittal. Entre 2016 et 2017, l'entreprise a reçu un nombre de quotas gratuits supérieur à ses besoin pour sa branche Atlantique et Lorraine. Au total, elle a reçu 89 millions d'euros, « dont 12 millions d'euros équivalents à des subventions pouvant directement alimenter ses profits. »<sup>11</sup>

---

[https://france.attac.org/IMG/pdf/basculer\\_la\\_fiscalite\\_carbone\\_sur\\_les\\_entreprises\\_les\\_plus\\_polluantes\\_et\\_jusqu\\_ici\\_largement\\_exonerees.pdf](https://france.attac.org/IMG/pdf/basculer_la_fiscalite_carbone_sur_les_entreprises_les_plus_polluantes_et_jusqu_ici_largement_exonerees.pdf) (consulté le 23/07/2019)

<sup>10</sup> Le Scan RTBF, « L'entreprise ArcelorMittal gagne-t-elle de l'argent en polluant ? », RTBF, 4 novembre 2016, [https://www.rtb.be/info/belgique/detail\\_les-entreprises-gagnent-elles-de-l-argent-en-polluant-le-scan-episode-3?id=944774](https://www.rtb.be/info/belgique/detail_les-entreprises-gagnent-elles-de-l-argent-en-polluant-le-scan-episode-3?id=944774) (consulté le 23/07/2019)

<sup>11</sup> Cf note 11

## CONCLUSION

Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, en place depuis presque 15 ans, est en théorie prometteur. Il a longtemps été inefficace dans son rôle de réduction des émissions de GES à cause de diverses failles. Cependant, depuis plusieurs mois, le prix de la tonne de carbone augmente, suscitant l'espoir que le marché joue enfin son rôle d'incitation à la réduction des GES.

Malgré cela, le système d'échange de quotas est toujours vivement critiqué, jugé inefficace face à l'urgence climatique et au besoin d'actions efficaces et immédiates.

Même si le marché du carbone européen a gagné en crédibilité ces derniers mois, il reste objet de désaccords. D'ailleurs, les autres marchés du carbone (en Chine, au Québec, en Californie...) ne parviennent pas non plus à faire leurs preuves. Avec une moyenne de 10 dollars par tonne, le prix des quotas y est trop bas. Ainsi, la suppression de ce marché au profit d'une vraie taxe carbone sur les grands groupes pollueurs est plébiscitée.

*Daphné BURGER*

*Relecture : Annika CAYROL*

*Juillet 2019*

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.*

*Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :*

***Finance et société :*** *Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

***Finance et individu :*** *Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

***Finance et proximité :*** *Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire. Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.